

Ecole de golf de Ste Maxime

Saison 2020 – 2021

Baby golf : (de 4 à 6 ans) 1 h / semaine

Samedi de 10h00 à 11h00 (4 à 5 ans)
Samedi de 11h00 à 12h00 (5 à 6 ans)

Tarifs des cours :	199 euros
Adhésion ASGSM :	5 euros
Total :	204 euros
Dotation ASGSM à déduire - 100 euros	
TOTAL à régler	104 euros

104 €

Groupe Débutants

1 h 30 / semaine
Le mercredi de 13h30 à 15h00 ou
Le samedi de 13h30 à 15h00

Tarifs des cours	299 euros
Adhésion ASGSM	5 euros
Total :	304 euros
Dotation ASGSM à déduire - 100 euros	
TOTAL à régler	204 euros

204 €

Groupe Perfectionnement ou Elite

1h30 / semaine
Le mercredi de 15h à 16h30 ou
Le samedi de 15h00 à 16h30

Tarifs des cours	299 euros
Adhésion ASGSM	5 euros
Total :	304 euros
Dotation ASGSM à déduire - 100 euros	
TOTAL à régler	204 euros

204 €

Nota : la dotation ASGSM ne concerne que les jeunes ayant pris leur licence au Golf de Sainte Maxime

LICENCE FFGOLF OBLIGATOIRE (en sus des barème ci-dessus)

POUR CHAQUE COTISATION ECOLE DE GOLF

Déjà licencié en 2020		Nouvelle Licence	
Catégories de Licence	Tarifs 2021	Catégories de Licence	Tarifs du 1/09/2020 au 31/12/2021
Jeune adulte (19 à 25 ans)	33 euros	Jeune adulte (19 à 25 ans)	49 euros
Jeune (13 à 18 ans)	22 euros	Jeune (13 à 18 ans)	28 euros
Enfant (-13 ans)	19 euros	Enfant (-13 ans)	21 euros

Prestations et tarifs

Date de rentrée : mercredi 09 ou samedi 12 septembre 2020 selon les groupes.

Seau de balles et matériels fournis durant les cours

38 séances réparties sur l'année (hors vacances scolaires)

ACCÈS SUR LE PARCOURS OFFERT TOUTE L'ANNÉE

Certificat médical

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf devra être transmis à l'accueil dès l'inscription. En lien avec la licence, il sera enregistré sur l'extranet de la Fédération Française de Golf.

EQUIPE PEDAGOGIQUE et objectifs de l'école de golf

Les objectifs de l'école de golf sont :

- de faire découvrir et aimer le golf
- de donner aux enfants les bases nécessaires pour progresser
- de leur donner les valeurs sportives et golfiques (respect des autres, respect du terrain, respect de l'étiquette)
- et de préparer les jeunes à la compétition sportive

Les missions de l'école de golf sont d'abord éducatives avec l'adoption d'un comportement respectueux envers les autres jeunes golfeurs et envers le terrain de golf. Le golfeur en herbe devra s'intégrer au groupe et y acquérir de l'autonomie.

La seconde mission de l'école est technique. Elle assure l'apprentissage gestuel et stratégique du jeu de golf mais aussi la connaissance des règles du jeu et de l'étiquette.

L'équipe pédagogique

Le directeur du golf : Stéphane HASSLER

Responsable enseignement : Camille POINSOT

Enseignants : Camille et Kevin

Président ASGSM : Henri FELZINE

Présidente commission sportive : Chantal KENNICHÉ

Référents jeunes : Chantal KENNICHÉ & Anne HAZET

INFOS et COMMUNICATION

Le site internet Blue Green www.sainte-maxime.bluegreen.com

Le site internet de l'ASGSM www.asgsm.fr

Le panneau d'affichage : situé à l'extérieur devant l'accueil. Vous y trouverez des Infos, les plannings et les diverses animations.

Mail : ste.maxime@bluegreen.com

Tel du golf : 04.94.55.02.02

Tel de Chantal : 06.82.63.02.19

Infos diverses :

Rendez-vous aux entraînements : Le rendez-vous en début et fin de séance se trouve devant l'accueil. Merci d'arriver 5 minutes avant le début de la séance. En effet, tout retard nuit à une mise en action rapide et cause un désagrément pour tous. Merci de venir récupérer vos enfants directement à l'accueil.

Matériels : il est très important d'avoir un matériel adéquat pour une pratique optimum du golf. Le golf s'engage à fournir le matériel pour les débutants. Ensuite, il est préférable d'avoir son propre matériel. Les enseignants vous conseilleront le matériel le plus adapté à votre enfant.

Tenue vestimentaire : il est important que votre enfant ait une tenue appropriée. Il est recommandé d'avoir des chaussures de golf.



Charte de l'école de golf

L'École de Golf de Ste Maxime est régie par une charte. L'adhésion est soumise au respect de cette charte et à son acceptation préalable. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents.

Article 1 – Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf. Deux absences excusées sont tolérées en téléphonant au secrétariat.

Article 2 – Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles.

Article 3 – Compétitions

La participation aux compétitions par équipes sera toujours favorisée à celle des compétitions individuelles.

Article 4 – Comportement

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances de Golf.

Article 5 – Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, les parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition.

Article 6 – Tenue

Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours, au Club House et partout en déplacement.

Article 7 – Esprit

- Représenter les couleurs du Golf de Ste Maxime lors des compétitions à l'extérieur (port du polo obligatoire).
- Favoriser l'esprit sportif du groupe.
- Etre fair-play.
- Mettre toute sa volonté, son courage, son dévouement pour essayer d'atteindre les objectifs fixés en accord avec les intervenants.
- Privilégier l'ouverture du dialogue et faire preuve d'honnêteté en communiquant directement avec les personnes concernées.
- Respecter l'interdiction absolue de consommer de l'alcool, des drogues en tous genres ou de fumer dans l'enceinte de Golf de Ste Maxime, ainsi que lors des compétitions et camps d'entraînement à l'extérieur pour les équipes.

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de la Charte de l'Ecole de Golf.

Signature des parents

Signature du jeune



CONTRAT ÉCOLE DE GOLF ACADEMIE BLUEGREEN 2020/2021

Les soussignés

GOLF BLUEGREEN :

LES COORDONNÉES DU TITULAIRE PRINCIPAL

« L'ÉLÈVE »

Civilité : M Mlle (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Numéro de licence :

Date de naissance :

TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE :

PÈRE :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tel :

Email (obligatoire) :

Êtes-vous joueur de golf ?

MÈRE :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente) :

Tel :

Email (obligatoire) :

Êtes-vous joueur de golf ?

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM / PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL (OBLIGATOIRE) :

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet l'inscription à l'école de golf du Golf de l'élève et de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2020/2021

2. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'Académie Blue Green
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours

Les cours de golf sont dispensés :

Jour de la semaine :

Heure de début :

Durée :

Il est précisé ce qui suit :

- En cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette à la seule volonté de l'enseignant.
- En cas d'intempéries ou de force majeure, les cours ne sont pas reportés à une autre date mais annulés.

3. ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DU GOLF

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Avant le 15 octobre 2020, acheter la licence 2020 et/ou 2021 et fournir un dossier complet
- Un comportement exemplaire :
 - Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
 - Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.
 - Les T-shirts et les jeans sont déconseillés.
 - Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitchs, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green.
- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo : (Vêtement de pluie, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).
- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et des tees en plastique pour le practice.

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf et de l'Académie BlueGreen

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Élève s'engage à :

- Se conformer au règlement de l'inscription qui est une condition déterminante de l'engagement du Golf.
- fournir un dossier complet
- respecter le Règlement Intérieur du Golf.

4. RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE DE GOLF ET DES PARENTS

Il est entendu que l'élève n'est plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel il est inscrit.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de rendez-vous de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours.

En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house.

En cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DURÉE

Le présent contrat « École de Golf » est valable pendant la durée suivante : Septembre 2020 à juin 2021 et pour une durée de 30 séances dans l'année.

Certains cours du printemps ne seront pas assurés mais ne seront pas comptabilisés dans les 30 séances. Le programme détaillé sera transmis aux parents dès qu'il sera finalisé.

6. DOSSIER DE L'INSCRIPTION

- Règlement
- Contrat signé
- Annexes signées
- Joindre attestation de responsabilité civile : garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait
- Acheter la licence 2020 et/ou 2021 et fournir un certificat de non contre- indication à la pratique du golf.

7. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ÉCOLE DE GOLF :

L'Élève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de : correspondant à son inscription à l'École de Golf.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Conformément à l'article 3 du présent contrat, les élèves de l'école de golf peuvent bénéficier de l'abonnement parcours selon la formule souscrite.

BlueGreen propose la possibilité d'un paiement en 3 fois pour les inscriptions faites avant le 15 octobre comme suit :

- 1/3 du montant et frais de dossiers de 5€ TTC au moment de la conclusion de son Contrat.
- Les 2 autres tiers seront réglés en prélèvement automatique les 1^{er} des deux mois suivants le mois d'inscription.

L'Élève ou son Représentant légal remplira et signera un mandat de prélèvement SEPA qu'il remettra, avec un Relevé d'Identité Bancaire, à la société BlueGreen.

Je choisis le paiement en 3 fois

École de golf :

..... € TTC

Abonnement parcours le cas échéant :

..... € TTC

Frais de dossier paiement en 3 fois :

..... € TTC

TOTAL

..... **€ TTC**

8. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Élève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école du Golf immédiatement.

En cas de défaut de paiement du présent contrat avec mise en demeure non rectifiée dans un délai de 1 (un) mois, l'élève sera exclu de l'école de golf et le Golf pourra engager toutes mesures judiciaires pour non règlement.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (CNIL) ET RGPD

Le titulaire de l'autorité parentale consent de manière éclairée au traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société BlueGreen.

Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société BlueGreen. Ces informations sont destinées à BlueGreen, et ses golfs et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

Fait à , le , en deux (2) exemplaires

LE TITULAIRE
DE L'AUTORITÉ
PARENTALE
Et L'ÉLÈVE

LE GOLF BlueGreen
Le Directeur

« Signature précédée de la mention manuscrite
Lu et approuvé »

Annexe 1

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, mère, père, de l'enfant.....

Autorise le Golf Blue Green

- **Attestation d'intervention médicale**

- Lui donner tous pouvoirs pour prendre des décisions et signer tous documents en mon nom en ce qui concerne mon enfant mineur et prendre toutes mesures nécessaires pour sa santé notamment pour une hospitalisation ou faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

- **Autorisation parentale**

- Participer à toutes activités de l'école de golf
- Liste des personnes à contacter :

Nom / Prénom mère : N° Téléphone

Nom / Prénom père : N° Téléphone

- Liste des personnes pouvant récupérer mon enfant :

Nom / Prénom : N° Téléphone

Nom / Prénom : N° Téléphone

- Laisser mon enfant partir du golf non accompagné :

OUI

NON

Sans que la responsabilité du Golf ne puisse être engagée.

Il est également rappelé que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf après les horaires de cours. Les parents, qui n'autoriseraient pas leur enfant à rentrer seul chez eux, s'engagent alors à être présents avant la fin du cours pour réceptionner leur enfant.

Fait à

Signature :

Le

Annexe 2

AUTORISATION DE REPRODUCTION, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Je soussigné(e) : (Nom du parent/tuteur légal)

Autorise à titre gracieux le Groupe BLUEGREEN (la « Société ») et le Golf à la publication de photographies, d'utilisation du nom et de prénom, et de capture d'images ou de vidéographies de : (Nom de L'enfant)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise la Société à fixer, reproduire, représenter et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies et les captations pourront être exploitées et utilisées directement par la Société et le Golf sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site Internet du Golf et de BlueGreen,
- Réseaux Sociaux (Facebook – Instagram – Twitter – LinkedIn – Google + - YouTube - Sites web Bluegreen); emailing
- Documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant toutes les mesures nécessaires par l'état
- De santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnaiss être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Je garantis que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

La présente autorisation est valable pour la durée de 5 (cinq) ans. Elle est valable pour le monde entier. L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Le soussigné reste en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

Pour tout litige de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Nom et Prénom de **la personne photographiée** :

Nom et prénom **du parent/tuteur légal** :

Signature :